Faculté des sciences de l'activité physique

Vice-décanat à la recherche et aux études supérieures
Faculté des sciences de l'activité physique
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
CANADA

Téléphone : 819 821-8000 poste 63733
Télécopieur : 819 821-7970

BOURSE DE STAGE DE 1ER CYCLE EN RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET SCIENCES DE LA NATURE

Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP)
Concours pour l'année universitaire 2025

Directives facultaires

La FASAP offre un programme de soutien financier pour un stage d'été d'initiation à la recherche dans une discipline des sciences de la santé et sciences de la nature (excluant les sciences sociales et humaines qui sont incluses dans un appel à proposition spécifique aux sciences humaines et sociales), à l'intention des personnes étudiantes de 1er cycle de la FASAP. Les objectifs de ce programme sont :

- D'intéresser les personnes étudiantes à la recherche;
- De soutenir des personnes étudiantes de 1er cycle ayant un bon dossier universitaire afin qu'ils acquièrent une expérience de recherche significative via la réalisation d'un court projet de recherche;
- De mettre en place les conditions gagnantes afin que ces personnes étudiantes, en prévision d'une inscription au 2e cycle, puissent obtenir des bourses d'études supérieures en recherche auprès des organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux.

Conditions d'admissibilité :
Ce programme s'adresse à toute personne étudiante de 1er cycle, inscrite à temps plein à la FASAP. Le projet de recherche soumis dans le cadre du stage doit faire partie des domaines de recherche couverts par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). De plus, la personne étudiante doit, au moment du dépôt de la demande, résider au Québec et avoir une moyenne cumulative de 2,7 ou plus dans son programme de formation.
Le stage doit être réalisé au cours du trimestre d'été. La personne étudiante qui bénéficie de ce soutien doit consacrer au moins 300 heures à son stage. Dans le cas d'un stage coop, les modalités doivent respecter les exigences du service des stages et placement (420 heures et conditions salariales).

Pour déposer une demande de soutien :
Les candidatures doivent être déposées par la chercheuse ou le chercheur responsable du stage, dans le répertoire fasap-admin - Stage 1er cycle (sharepoint.com) (créer un répertoire au nom de la personne étudiante) au plus tard le 15 mars 2025 à 16h. Les dossiers de candidature doivent inclure :

a) le formulaire de demande de soutien financier pour stage de recherche de 1er cycle dûment complété et signé, incluant une courte description du projet de recherche envisagé;

b) une copie du relevé de notes (non officiel) de la personne étudiante indiquant la moyenne cumulative et le nombre de crédits cumulés (50% de l'évaluation);

c) une lettre de motivation faite par la personne étudiante (50% de l'évaluation).

Valeur du soutien financier : Le soutien financier offert par la FASAP pour le stage est de **4500 $**. La chercheuse ou le chercheur responsable du stage doit compléter ce montant pour que la valeur totale du financement soit au minimum de 6 000 $ pour un stage non-coop, et qu'il respecte les standards du service des stages et placement (SSP) pour un stage coop.

Ce programme n'exclut pas la possibilité qu'une personne stagiaire obtienne un soutien financier additionnel de la part d'une professeure ou d'un professeur. Cependant, il n'est pas permis de cumuler le soutien financier obtenu via ce programme et une bourse importante provenant d'un organisme externe.

Engagement de la personne stagiaire et de la personne responsable du stage :
La personne étudiante s'engage à effectuer le stage pour ce projet précis si le soutien financier est octroyé. Aucun changement de responsable(s) de stage ne sera accepté après la date limite.

En acceptant le soutien financier pour son stage d'été, la personne stagiaire s'engage à présenter une communication sous la forme d'une affiche scientifique lors d'un événement institutionnel s'adressant aux personnes étudiantes, préférablement à l'automne suivant le stage (la Journée des études supérieures est une belle occasion). Le moment et les dates de l'événement seront à préciser avant la fin du stage.

Si une personne stagiaire, pour un motif important, n'est pas en mesure de présenter une affiche lors de l'événement identifié, un rapport de stage devra alors être rédigé et remis au vice-décanat au plus tard un mois après la fin du stage d'été. Les modalités concernant la rédaction de ce rapport seront transmises au stagiaire retenu.

La ou les personnes responsables du stage s'engagent à compléter le soutien financier de la ou du stagiaire de manière à ce que la valeur totale du financement soit au minimum de 6 000 $ pour un stage non-coop, et qu'il respecte les standards du service des stages et placement (SSP) pour un stage coop.

Un jury composé de trois membres du corps professoral non impliqués dans la supervision du stage de la personne étudiante, évaluera les dossiers de candidatures.